

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 13/05/2019
transmise le : 13/05/2019

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 9
Conseillers représentés : 2
Conseillers absent excusé : 1

Séance du : 16 mai 2019

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
Mme WENDLING, M. LORENTZ, M. SCHNITZLER, Mme MOREL,

Membres absents représentés :

M. LEHMANN par Mme MULLER,
M WICKER Dominique par Mme WENDLING

Membre absent excusé : M LANG

Secrétaire de séance : Mme Christine MULLER

Introduction : Présentation de Yann ROUSSEL, nouveau secrétaire de mairie, en remplacement de Geneviève ROTH qui a fait valoir ses droits à la retraite.

1) **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne comme secrétaire de séance madame MULLER Christine

2) **Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil**

Le CONSEIL MUNICIPAL adopte le procès-verbal du 03 avril 2019

3) **Création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'une démarche de coopération a été initiée entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'objectif étant de mutualiser des moyens et des ressources dans des domaines de compétence ou cela sera pertinent pour les deux territoires.

Les PETR sont des établissements publics constitués après accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre et sont soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes prévus à l'article L.5741-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire présente les modalités de création, de constitution et de fonctionnement du PETR. Le PETR est notamment composé d'un organe délibérant, le Conseil syndical, d'une Conférence des maires et d'un Conseil de développement territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Le Maire présente également le projet de statuts du PETR, qui détermine les modalités de fonctionnement du syndicat. Ainsi, le PETR sera dénommé « AKochZorn ». Le Conseil syndical sera composé de 26 membres, soit 13 membres par EPCI membre.

Le projet de statuts précise également les domaines d'intervention pour lesquels la coopération entre les deux intercommunalités dans le cadre du PETR pourra s'avérer pertinente :

- Recenser l'offre, rencontrer et coordonner les acteurs, définir une politique de promotion et d'animation concertée afin d'envisager un développement touristique intercommunautaire ;
- Définir une politique d'animation intercommunautaire en faveur de la jeunesse ;
- Coordonner l'action des CISPd des deux communautés de communes membres du PETR ;
- La mise en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, des actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, de déplacements, de développement économique, d'environnement et toute autre question d'intérêt intercommunautaire.

Un projet de territoire sera élaboré dans l'année qui suit la création du PETR qui définit l'identité du territoire, les conditions de son développement économique, touristique, culturel et social.

Le projet de territoire est mis en œuvre dans le cadre d'une convention territoriale conclue entre le PETR et les EPCI membres qui fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation, ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à disposition du PETR.

Le Conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur la création de ce PETR. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), notamment l'article 79 portant création des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) en la forme d'un syndicat mixte fermé ;

Vu les articles L5741-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-45 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération ;

DONNE un avis favorable à la création d'un Pôle d'équilibre territorial et rural entre la Communauté de Communes du Kochersberg et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dénommé « AKochZorn » ;

APPROUVE le projet de statuts tel que présenté.

4) **Travaux de voirie**

- Rue Felsch et parking de la Mairie : les travaux sont quasiment achevés, il reste du marquage à terminer.
- Rue Schluessel : les travaux sont achevés.
- Rue de Dossenheim : les travaux sont reportés à début juillet après travaux prévus par l'ES pour raccordement photovoltaïque pour le hangar Schliffer
- Autres travaux : - Place de Neugartheim en attente
-Aménagement paysager de l'emplacement devant la mairie en attente. Une consultation sera lancée semaine prochaine car le coût annoncé s'avère élevé. Les offres seront connues fin juin et la décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

5) **Arrêté préfectoral concernant l'irrigation dans les cours d'eau du Bas-Rhin**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019 portant autorisation temporaire au titre du Code de l'environnement pour le prélèvement d'eau dans les cours d'eau du Bas-Rhin pour l'exercice de l'activité saisonnière d'irrigation 2019.

6) **Urbanisme**

- Information sur l'état d'avancement du PLUI

Une enquête publique portant sur le PLUI est organisée du lundi 3 juin au vendredi 5 juillet 2019 inclus.

Les informations relatives à cette enquête se trouvent sur le site internet de la Communauté de communes du Kochersberg :

[www.kochersberg.fr/La Com com/Urbanisme/Plan Local d Urbanisme intercommunal PLUI/Enquete publique](http://www.kochersberg.fr/La_Com_com/Urbanisme/Plan_Local_d_Urbanisme_intercommunal_PLUI/Enquete_publique)

- Liste des autorisations d'urbanisme en cours

7) **Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32